

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU COMITE SYNDICAL
SEANCE DU MARDI 28 MAI 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-huit mai à 18H10, le Comité Syndical de l'USTOM du Castillonnais et du Réolais dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire de ses séances, après convocation légale, à la salle Serge Duru de Sauveterre de Guyenne, sous la présidence de M. Christian MALANDIT-SALLAUD.

Date de la convocation : 19 mai 2024

Délégués en exercice : 39

Délégués présents : 25

Pouvoirs : 4

Secrétaire de séance : MIQUEU Christophe

Présents :

USTOM : Hunald BERNIS, Directeur Général des Services, Elisabeth ROBERT, Responsable ressources humaines, Jean François OLEWSKI, technicien en charge des travaux, OESTEREICH Sabine, Assistante de Direction.

Le quorum est atteint, le Comité Syndical peut délibérer valablement.

Présents :

Communauté de communes de Castillon-Pujols : DUVAL Viviane, BOURDIER Christian (pouvoir de LAVIGNAC Marie-Claude), FAURE Charles, THIBEAU Daniel, DUCOUSSO Jean-Claude / Communauté de communes de l'Entre Deux Mers : MALAMBIC Benjamin, MIQUEU Christophe, CAZADE Pascal / Communauté de communes du Grand St Emilionnais : LE GOUZOUGUEC Yannick (pouvoir de ALFONSO CHARIOL Agnès) / Communauté de communes de Montaigne Montravel : BOUTY Gilbert (pouvoir de BOIDÉ Thierry), CHAUMARD Jean-Pierre, REY Jean-Louis, LEGOUTIERES Alain / Communauté de communes du Pays Foyen : BOUDENS David, GROSSIAS Mireille, LACHAIZE Yolande, MAS François, ROBERT Pierre / Communauté de communes du Réolais en Sud Gironde : ARDOUIN Eliam, CHAMPAGNE Marie-Claude, LABARBE Anne-Marie, LAMARCHE Alexandre, MALANDIT-SALLAUD Christian (pouvoir de MICHEL Fabrice), MERCIER Bastien, MASCOTTO Jean-Louis.

Absents ayant donné pouvoir :

Communauté de communes de Castillon-Pujols : LAVIGNAC Marie-Claude (donne pouvoir à BOURDIER Christian) / Communauté de communes de Montaigne Montravel : BOIDÉ Thierry (donne pouvoir à BOUTY Gilbert) / Communauté de communes du Grand St Emilionnais : ALFONSO CHARIOL Agnès (donne pouvoir à LE GOUZOUGUEC Yannick), MICHEL Fabrice (donne pouvoir à MALANDIT-SALLAUD Christian)

Absents excusés :

Communauté de communes du Pays Foyen : GARCIA Miguel

Absents non excusés :

Communauté de communes de Castillon-Pujols : ANGELY Jacques, BOUCHON Bernard / Communauté de communes de l'Entre Deux Mers : BRIS Daniel, LABORDE Thierry / Communauté de communes du Pays Foyen : MARGOUILLE Michel, PLAT Tristan, ROUBINEAU Jean Pierre / Communauté de communes du Réolais en Sud Gironde : MARTY Bruno, MONGET Olivier.

Le Président informe les délégués suppléants présents que compte tenu de l'absence de titulaires dans leur CDC, ils peuvent participer au vote.

M. Christian MALANDIT-SALLAUD, Président, ouvre la séance à 18h10 en faisant part aux délégués d'actes de violence subits par les agents de la déchèterie de Saint Magne.

Ce jour les agents ont été violemment agressés, des projectiles ont été envoyés dans leur direction les visant directement. Cette agression fait suite à des actes de vandalisme constatés 15 jours auparavant mettant les agents dans une situation très anxiogène. Un communiqué de presse sera envoyé à la presse et aux mairies par solidarité aux agents les informant de la fermeture de toutes les déchèteries demain mercredi 29 mai.

Une audience auprès du Préfet sera sollicitée afin d'évoquer les actes de harcèlement, d'agression et vandalisme sur les déchèteries notamment Saint Magne.

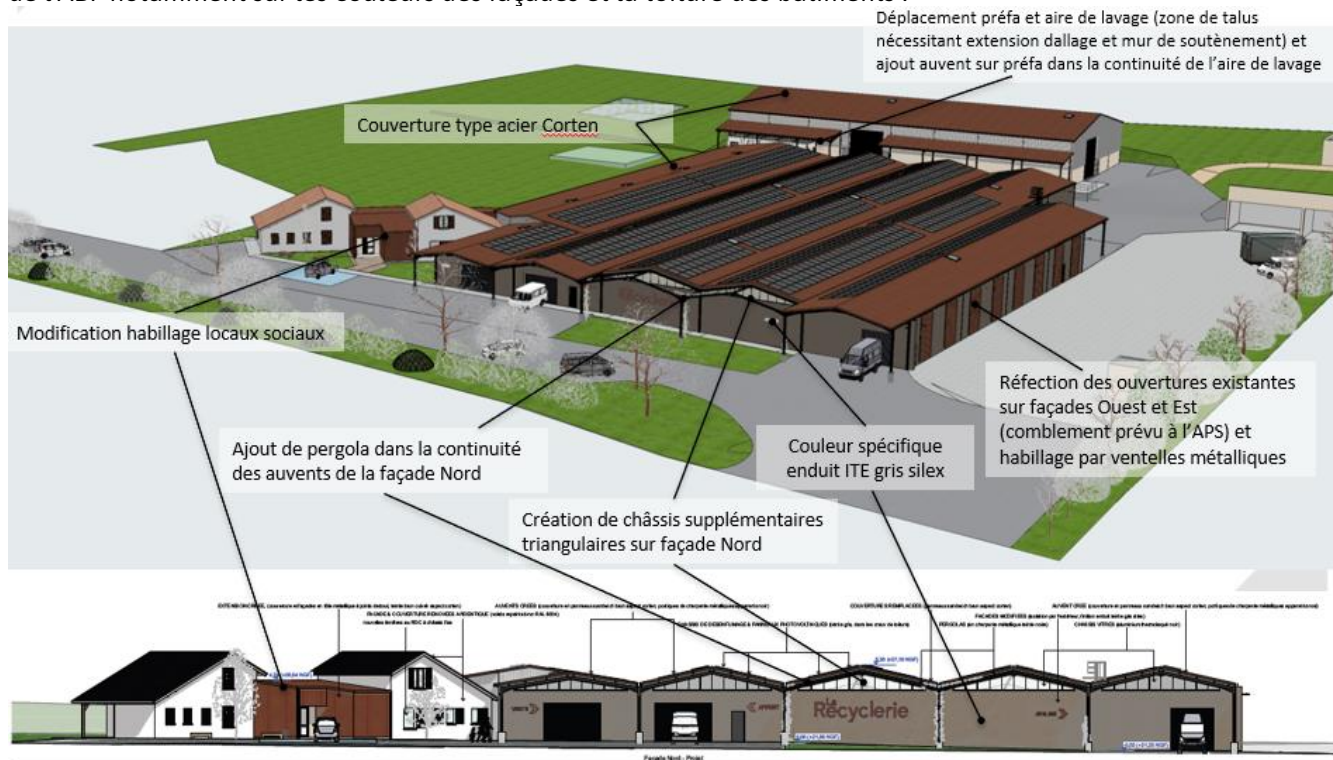
Christophe MIQUEU est désigné secrétaire de séance.

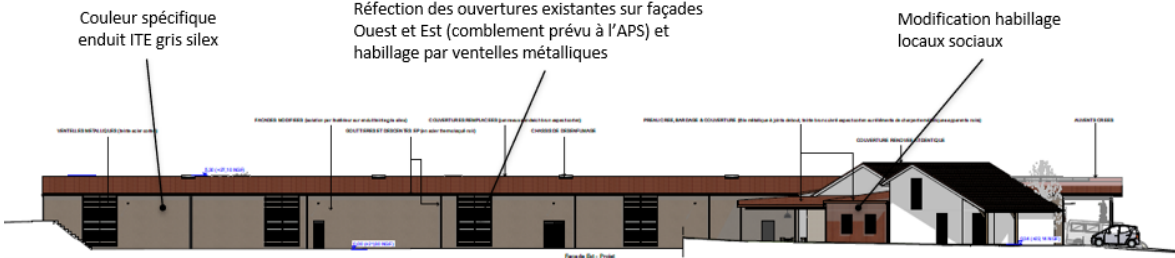
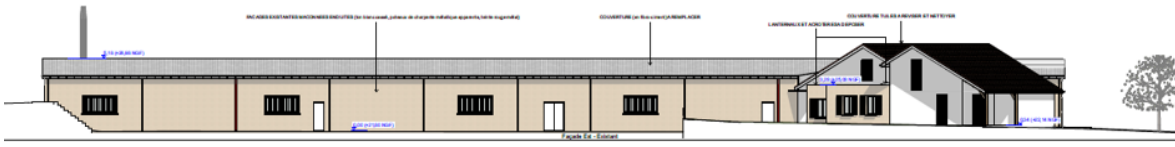
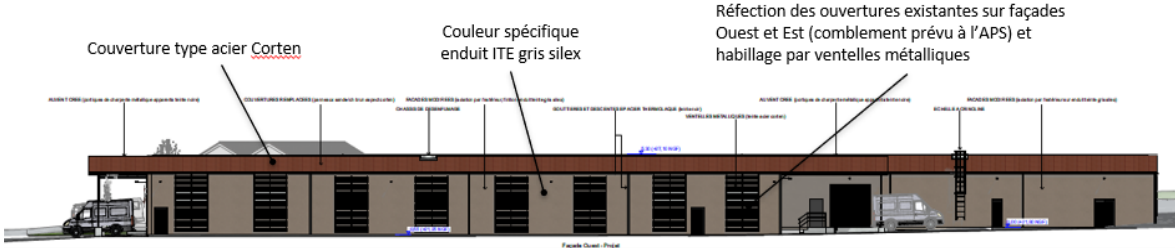
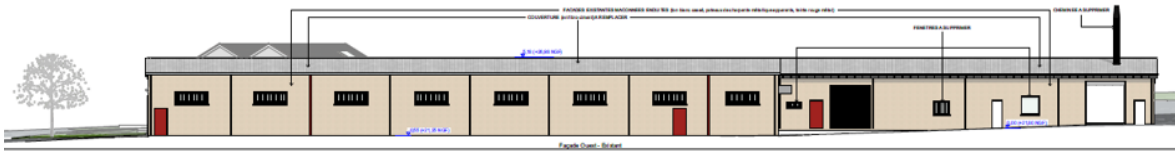
Le Président tient à remercier la ville de Sauveterre de Guyenne pour l'accueil réservé à l'USTOM suite aux nombreuses sollicitations pour la mise à disposition de salles, notamment le 25 juin pour la réunion des Maires, Présidents des CDC et de tous les délégués qui sera l'occasion d'échanges sur les sujets d'actualité et le bilan d'étape. Une commission sur le développement des PAV est programmée avant le 25 juin.

Point n°1 : Avant-Projet Définitif de la Recyclerie (APD)

Le Président passe la parole à Jean François OLEWSKI qui présente la maquette 3D réalisée par l'architecte intégrant les modifications et les ajouts demandés par l'Architecte des Bâtiments de France (ABF).

Il précise que de nombreuses réunions ont été nécessaires afin de présenter un projet en accord avec les demandes de l'ABF notamment sur les couleurs des façades et la toiture des bâtiments :





Concernant les 2 maisons (bureau Recyclerie et maison du « gardien ») l'ABF a demandé la réfection de la toiture, la couleur blanche est maintenue et les volets devront rester en bois de la même couleur que la toiture :



Modification habillage locaux sociaux

Couleur spécifique enduit ITE gris silex



Couverture type acier Corten



Le coût global présenté à l'APS validé en septembre 2023 était le suivant :

MONTANT TOTAL RECAPITUTATIF TRAVAUX			
1 - Rénovation du hangar de conteneurisation de 1 000 m ²			217 204
2 - Rénovation principale de la recyclerie			1 025 308
3 - Locaux sociaux recyclerie			148 500
4 - Magasin de vente			34 000
5 - Zone pédagogique			2 820
6 - Zone des 5 ateliers			12 900
7 - Zone d'apport et démantèlement			82 349
8 - Zone d'expédition			32 200
9 - VRD			273 126
MONTANT TOTAL TRAVAUX RECYCLERIE€ HT +/- 20 %			1 828 407

Pour anticiper d'éventuels aléas, le Comité Syndical du 28 novembre 2023 validait un montant prévisionnel de 2,4M€ à l'occasion du DOB et du plan pluriannuel d'investissement (PPI).

L'estimation des travaux au niveau de l'APD est la suivante :

MONTANT TOTAL RECAPITULATIF TRAVAUX	Estimation APD
0 - Postes Généraux	63 000,00 €
1 - Rénovation du hangar de conteneurisation de 1 000 m ²	134 890,00 €
2 - Rénovation principale de la recyclerie	1 007 047,00 €
3 - Locaux sociaux recyclerie	251 124,00 €
4 - Magasin de vente	38 000,00 €
5 - Zone pédagogique et signalétique	14 170,00 €
6 - Zone des 5 ateliers	9 400,00 €
7 - Zone d'apport et démantèlement	89 974,00 €
8 - Zone d'expédition	36 200,00 €
9 - VRD	300 000,00 €
TOTAL BASE APD ±15% à janvier 2024	1 943 805,00 €
Renforcement fondations "apport volontaire" pour charge PV Sinon réduction du loyer SDEEG de 3 k€ (4,5 k€ au lieu de 7,5	60 000,00 €
Placo rampant zone ERP (protection feu)	60 775,00 €
4 châssis vitrés pour zone apport volontaire validé par USTOM	10 000,00 €
Auvent, dallage, soutènement, garde corps pour aire de lavage et locaux façade Nord conteneurisation	50 000,00 €
Synthèse ajouts ABF (châssis, ventelles, pergola, portes, volets...)	115 000,00 €
TOTAL SUP APD ±15% à mai 2024	295 775,00 €
TOTAL GENERAL APD ±15% à mai 2024	2 239 580,00 €

Le budget approximatif est donc 2 250 k€ dont aléas consécutifs aux demandes complémentaires du BCT après contrôle du dossier APD, aux résultats du Diagnostic Avant Travaux à réaliser sur la base du programme arrêté à l'APD et les sujétions géotechniques lors de la réalisation de la mission G2PRO. Il est prévue 2,4M€ au PPI. La région accorde une subvention à hauteur de 90K€ et la recette potentielle sur la revente de l'électricité est estimée à 220K€.

François MAS demande quelle sera la recette de la revente de l'électricité.

Hunald BERNIS répond 7 000€ par an.

Jean François OLEWIKI précise qu'actuellement tous les projets de construction doivent comporter des panneaux photovoltaïques pour une électricité verte.

Recalage du planning des travaux :

Hunald Bernis indique qu'une fois le permis de construire déposé (juin), le délai de recours terminé le début des travaux est estimé fin novembre 2024.

La période travaux est estimée à 10 mois (décembre 2024 – août 2025) hors travaux panneaux photovoltaïques. Le préalable nécessaire oblige à la fermeture et l'évacuation de l'ensemble des locaux fin octobre 2024.

Phasage 1 : la conteneurisation

- Travaux VRD des réseaux et préparation sous dallage et de la voirie neuve : 1,5 mois
- Dépose de la couverture, reprise de la charpente et repose de la couverture du bâtiment de la conteneurisation : 2 mois.

Phasage 2 : la recyclerie

- Dépose de la couverture, reprise de la charpente et des fondations puis repose de la couverture : 2 à 2,5 mois.

L'installation des panneaux photovoltaïques se fera ensuite

La mise en service de l'ensemble des équipements est prévue pour septembre 2025.

Le Président fait part aux délégués de la problématique de stockage du matériel durant les travaux. L'USTOM est à la recherche d'un local d'environ 5 000m² sur un bâtiment ou plusieurs. Des visites ont été faites sur Castillon (Lidl), Pineuilh (Leclerc) et rue Ingres (loyer trop élevé cher). Contact pris à Saint Ferme. Pas de local sur Sauveterre. Se renseigner au sud du territoire et dans les anciennes caves coopératives.

Les délégués proposent d'envisager l'implantation de chapiteaux sur le parking du Leader Price à Castillon (2 500m²) et de se renseigner sur le local des eaux cristalline, ainsi qu'au Réau sur l'ancien magasin de piscine.

Jean François OLEWIKI précise les besoins :

- 1 000 m² proche de Massugas pour le stockage de composteurs
- 1 000 à 2 000m² pour la recyclerie

Le Président remercie pour ces propositions et demande à l'ensemble des délégués de se renseigner auprès de leurs connaissances. Il insiste sur la nécessité de ces travaux compte tenu des risques encourus par les usagers et les agents dû à la vétusté des locaux notamment la toiture.

Le Président demande aux délégués s'il y a d'autre question. Pas d'autre question, il propose aux délégués de passer au vote :

Vote pour la validation de l'Avant-Projet Définitif (APD) et le programme des travaux tel que présenté.

Résultat du vote :

Pour	: 29 voix
Contre	: 00 voix
Abstention	: 00 voix

⇒ Le Comité Syndical, à l'unanimité, valide l'Avant-Projet Définitif (APD) et le programme des travaux tel que présenté.

Christophe MIQUEU qui indique aux délégués que le rapport annuel 2023 a été modernisé avec plus de couleurs, le nombre de page a été réduit afin de le rendre plus lisible et plus agréable à consulter. Il remercie Marine LEFEVRE qui a œuvré avec une graphiste afin de réaliser ce rapport.

Dans l'édito le Président souligne que les bons résultats obtenus depuis le début du mandat permettent les investissements, le lancement des biodéchets et des Points d'Apport Volontaire (PAV).

Concernant les PAV il souhaite une consultation auprès des Maires afin de ne pas l'imposer. Dans les Bastides la mise en place de PAV a été actée et le développement est en cours par contre pour les zones rurales une concertation est nécessaire.

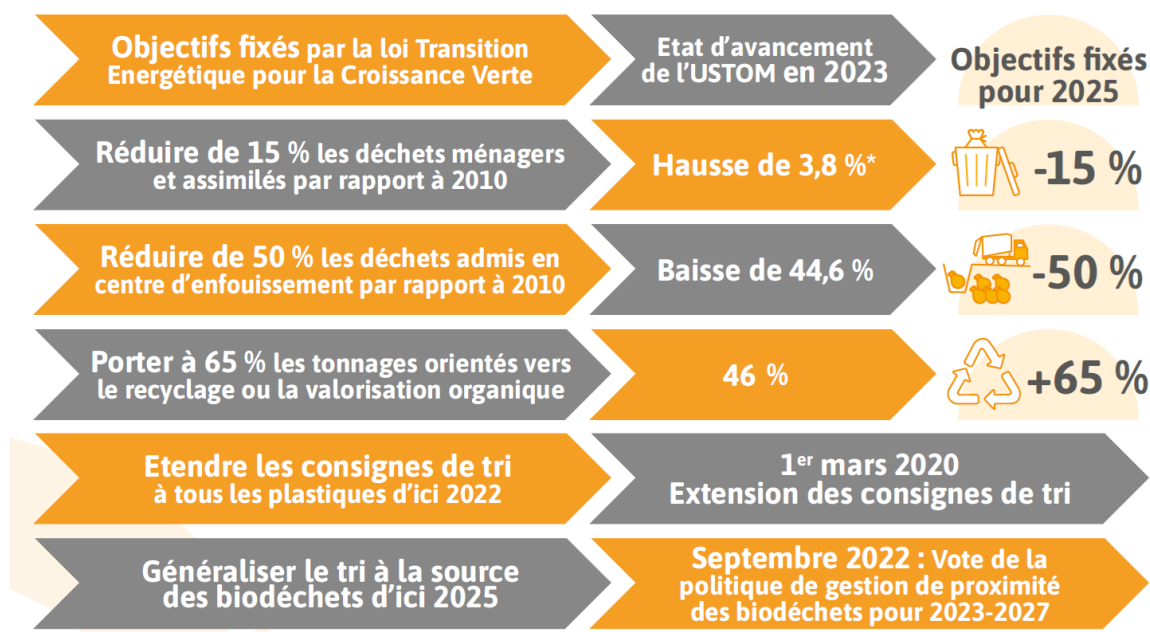
Pour la réduction des ordures ménagères (-30%), on est loin de l'objectif fixé en début de mandat surtout qu'actuellement la production de déchet remonte. Au niveau du tri on constate une augmentation du volume mais les caractérisations sont mauvaises. Par conséquent, le Président demande aux Maires de faire un effort au niveau communication auprès de leurs administrés. Il rappelle que l'USTOM fera des économies si le tonnage d'OM baisse.

François MAS informe les délégués qu'il a rencontré le délégué du Procureur sur Sainte Foy qui lui a suggéré une piste pour agir sur les dépôts sauvages ; il serait peut-être plus judicieux d'obliger les contrevenants à suivre une formation plutôt de payer une amende.

Le Président répond qu'il est très sceptique mais pourquoi pas.

Il présente les points forts du rapport :

1. Etat d'avancement des objectifs fixés par la Loi de Transition Energétique pour la Croissance Verte (LTECV) :



2. Les indicateurs descriptifs :

Indicateurs		2019		2020		2021		2022		2023	
p7 [D1]	Territoire desservi en nombre d'habitants	66 344	+	66 331	-	66 190	-	66 189	-	66 213	+
p24 [D2]	Tonnages d'ordures ménagères	11 499	-	11 305	-	11 324	+	10 862	-	10 339	-
p24 [D3]	Tonnages d'emballages recyclables	3 841	-	3 947	+	4 396	+	4 118	-	4 123	+
p24 [D3 bis]	> dont porte à porte	3 327	-	3 473	+	3 753	+	3 805	+	3 851	+
p24 [D3 ter]	> dont points d'apport volontaire	514	+	474	-	643	+	313	-	265	-
p25 [D4]	Tonnages de refus	1 070	+	1 061	-	772	-	765	-	769	+
p24 [D5]	Tonnages de verre	2 698	-	2 885	+	2 889	+	2 942	+	2 746	-
p25 [D6]	Nombre de bornes d'apport volontaire	389	+	389	=	278	-	245	-	327	+
p25 [D7]	Tonnages collectés en déchetteries*	15 699	-	15 687	-	16 874	+	14 351	-	17 217	+
p20 [D8]	Tonnages collectés à la recyclerie	201	-	296	+	350	+	350	=	450	+
p20 [D9]	Tonnages revalorisés via la recyclerie	226	-	894	+	201	-	154	-	429	+
p34 [D10]	Montant des investissements en €	2 817 247	-	1 345 653	-	1 410 473	+	1 544 832	+	1 593 248	+
p19 [D11]	Nombre de contacts avec le service RI	21 485	+	22 052	+	27 425	+	24 583	-	40 878	+
p19 [D12]	Nombre de dossiers traités par le service RI	8 861	+	8 361	-	15 395	+	16 452	+	13 665	-

* Les REP n'étaient comptabilisées dans les rapports précédents.

A noter le tonnage des refus en hausse. Concernant les tonnages collectés en déchèterie, la hausse peut être attribuée au fait qu'en 2022 n'était pas pris en compte l'Eco mobilier. Le nombre de dossiers traité par la RI est en baisse mais toujours important car nous avons un turnover important.

Le Président demande s'il y a des questions.

Yolande LACHAIZE souhaite savoir si dans les contacts RI il y a beaucoup de réclamations.

Hunald BERNIS répond que le changement est très net, beaucoup moins d'agressivité vis-à-vis de l'USTOM, pratiquement plus de mécontentement cela est certainement du fait de l'amélioration de l'accueil téléphonique des usagers et du suivi des dossiers.

Les réclamations actuelles portent essentiellement sur des problèmes de collecte auprès des communes et des bornes non relevés surtout l'été et les usagers pour des bacs. A noter que toutes les réclamations sont comptabilisées dans le logiciel.

Yolande LACHAIZE indique qu'au niveau de la mairie il y a de moins en moins de réclamations.

Le Président estime que le fait d'avoir associé l'association des usagers de Sainte Foy de participer au PLPDMA leur a permis de comprendre les enjeux et les difficultés de l'USTOM. Cependant, il indique que M. MARGALEF a de nouveau engagé une procédure envers l'USTOM.

3. Les indicateurs de performance :

Indicateurs		2019	2020	2021	2022	2023
p11 [P1]	Taux d'absentéisme* (jour/agent/an)	21,6	25,6	18,6	29,2	33,1
p12 [P1 bis]	Taux de formation (jour/agent/an)	3,4	1,5	2,1	2,5	2,3
p25 [P2]	Fréquence de collecte (nombre/semaine)	C 0,5	C 0,5	C 0,5	C 0,5	C 0,5
p24 [P3]	OMR collectés en kg/an/hab**	173	170	171	164	156,1
p24 [P4]	Emballages recyclables collectés en kg/an/hab	57,9	59,5	66,4	62,2	62,3
p25 [P5]	Taux de refus de tri (%)	27,9	26,9	17,6	18,6	18,7
p10 [P6]	Ratio de verre collecté (kg/an/hab)	41	43	44	44	41,5
p30 [P7]	Coût du service par habitant (€/habitant)***	100,25	117,32	133,58	114,28	115,73
p20 [P8]	Recettes issues des filières de revalorisation de la recyclerie (€)	29 374	78 100	39 310	28 832	18 925
p20 [P9]	Recettes du magasin de la recyclerie (€)	244 848	218 086	316 875	340 891	221 000
p32 [P10]	Dépenses de fonctionnement	8 932 317	9 271 632	10 092 988	11 494 993	11 166 981

* Le taux d'absentéisme depuis 2019 a été mis à jour en jours ouvrables, il était jusqu'à présent comptabilisé en jours ouvrés.
** Les tonnages collectés comprennent les flux des usagers particuliers, des établissements publics et des petites entreprises.
*** A partir de 2022, le calcul correspond au produit fiscal par habitant (hors professionnels et administrations).

Il signale que les formations des agents est un sujet auquel il accorde une grande importance et qu'il est très bien suivi par la RH.

Concernant la collecte, des OM il rappelle que contrairement aux autres syndicats l'USTOM ramasse les OM des professionnels et des collectivités.

4. Les données financières :

- Fonctionnement :
 - o 11,2 M€ de dépenses
 - o 12,4 M€ de recettes dont :
 - o 9,3 M€ de redevance incitative
 - o 1,4 M€ de subventions
- Investissement :
 - o 1,6 M€ de dépenses
 - o 944 M€ de recettes
- Fonds de roulement fin d'exercice : 6,5 M€
- 8 marchés publics notifiés dont 3 en fournitures, 5 en prestations de service
- Coût du service par habitant : 115 €
- Coût aidé par tonne de déchet (hors gravats) : 274 €

5. Les données de prévention :

- Sensibilisation :
 - o 85 animations sur le tri réalisées dans les écoles sur 21 communes et 684 enfants sensibilisés
 - o 45 ateliers de sensibilisation au compostage sur 30 communes et 750 personnes formées
 - o 2 441 usagers en erreur de tri sensibilisés
- Communication :
 - o Site internet : 47 863 visites et 19 articles publiés
 - o 45 articles de presse

Mis en place d'un lien avec l'ensemble de la presse permettant d'être en contact direct pour la diffusion d'informations et de communiqué de presse.

6. Les données techniques :

- Déchets du quotidien : 17 227 tonnes de déchets soit :
 - o 156 kg par habitant par an d'OMR
 - o 62 kg par habitant par an de tri sélectif
 - o 41 kg par habitant par an de verre
- Biodéchets :
 - o 1000 composteurs individuels distribués
 - o 11 sites de compostage collectif
 - o Partenariats avec des plateformes de broyage de végétaux locales

- Déchets occasionnels :
 - o 17 217 tonnes, soit 260 kg par habitant par an collectés en déchèterie
 - o 102 119 passages en déchèteries
 - o Mise en place de nouvelles filières à *Responsabilité Elargie des Producteurs* (REP)
 - o Expérimentation sur le sur-tri du tout-venant
- Recyclerie :
 - o 16 729 passages en caisse
 - o 40 000 visiteurs
 - o 260 vide-maison
 - o 429 tonnes de matériaux et objets revalorisés
 - o 3 soutiens à des associations locales

Le Président précise que l'USTOM fait en sorte de travailler au maximum avec les associations locales. Concernant la Recyclerie il ne faut pas regarder que les recettes mais l'ensemble.

7. Le service aux usagers :

- 10 ans de redevance incitative
- 40 878 demandes de contacts dont :
 - o 23 705 appels
 - o 16 560 mails
 - o 613 courriers
- 7 585 dotations et gestion de conteneurs de collecte

8. Développement et mutualisation :

- Vote de la stratégie 2024-2030 du syndicat : « PLPDMA » le 12 décembre 2023
- Lancement d'une étude mutualisée avec les syndicats voisins pour améliorer la collecte en bastide

9. Rétroplanning du rapport annuel 2023 :

- 17 mai : date limite des propositions des modifications des membres du bureau
- 28 mai : présentation du rapport annuel finalisé en Comité Syndical
- 25 juin : distribution des rapports annuels 2023 imprimés lors de la réunion d'information et consultations par le Président

Ce rapport sera transmis à l'ensemble des communes et Communautés de Commune, membres du Syndicat, qui devront en faire rapport à leurs assemblées délibérantes.

Le Président demande aux délégués s'il y a des questions. Pas de question, il propose aux délégués de passer au vote :

Vote pour la validation du rapport annuel de l'USTOM 2023 :

Résultat du vote :

Pour	: 29 voix
Contre	: 00 voix
Abstention	: 00 voix

- Le Comité Syndical, à l'unanimité, valide le rapport annuel de l'USTOM 2023 tel que présenté.

Point n°3 : Document Unique 2023-2024

Le Président indique qu'un gros coup d'accélérateur a été donné depuis l'arrivée de Nicolas DELUGIN. 902 intrusions ont eu lieu entre le mois de décembre et le mois de mai, des plaintes ont été déposées à chaque fois mais il est très inquiet pour les agents.

Il demande à Hunald BERNIS de présenter le Document Unique qui présente les actions réalisées en 2023 et le plan d'actions pour 2024 :

Pour tous les sites

2023 :

- Formations santé sécurité (1er secours, conduite d'engins...)
- Analyse systématique de tous les accidents de travail
- Equipements de Protection Individuelle (EPI) : Mise à disposition de vêtements adaptés
- Suivi des vérifications générales périodiques (engins, installations techniques...)
- Démarche ergonomique aux postes de travail sur écran
- Procédures (1er secours, agression...)

2024 :

- Plan de formations santé sécurité
- Mise à jour du règlement intérieur de l'USTOM
- Equipements de Protection Individuelle (EPI) : Amélioration et renouvellement du marché
- Mise en place d'un réseau de 2 assistants de prévention
- Mise en conformité des systèmes de vidéosurveillance
- Evaluation des Risques Psychosociaux (ERPS)

USTOM

Pour tous les sites

2023 :

- Formations santé sécurité (1er secours, conduite d'engins...)
- Analyse systématique de tous les accidents de travail
- Equipements de Protection Individuelle (EPI) : Mise à disposition de vêtements adaptés
- Suivi des vérifications générales périodiques (engins, installations techniques...)
- Démarche ergonomique aux postes de travail sur écran
- Procédures (1er secours, agression...)

2024 :

- Plan de formations santé sécurité
- Mise à jour du règlement intérieur de l'USTOM
- Equipements de Protection Individuelle (EPI) : Amélioration et renouvellement du marché
- Mise en place d'un réseau de 2 assistants de prévention
- Mise en conformité des systèmes de vidéosurveillance
- Evaluation des Risques Psychosociaux (ERPS)

USTOM

Massugas

2023 :

- Mise en conformité sécurité incendie
- Système de vidéoprotection : installation / déclaration
- Initiation de la démarche d'accueil des entreprises extérieures (plan de prévention)
- Travaux dans les bureaux de Massugas, maison Coved, pose de filets anti pigeons...
- Nouveaux équipements : véhicules, broyeurs, changement de rideaux métalliques...

2024 :

- Mise en conformité sécurité incendie : poursuite
- Système de sécurité incendie : installation de caméras thermique, protocole évacuation et exercices
- Protocole radioactivité : finalisation
- Remplacements d'engins
- Sécurisation de l'accès à la lagune
- Projet « sur-tri » : prise en compte de la nouvelle activité sur le site

USTOM

Les déchèteries

2023 :

- Entretien des espaces verts sous-traités
- Goudronnage (Pineuilh), traçage au sol (3 sites)
- Gensac et Sauveterre : fermeture panneaux béton
- Mises en place de bavettes : bennes déchets verts
- Acquisition de nouvelles tables élévatoires
- Rimons : Changement portails
- La Réole : passage de la fibre

2024 :

- Elaboration des protocoles de sécurité
- Saint-Magne : réaménagement du site
- La Réole, Pineuilh : projet de construction de nouveaux locaux pour les agents d'accueil
- Mise en conformité des barrières des hauts de quai
- Maintien des horaires d'été
- Installation de panneaux lumineux
- Poursuite des améliorations sur chaque site (ex : réfection rampe benne gravats, réalisation plateforme béton,...)

USTOM

Recyclerie & conteneurisation

2023 :

- Etudes de postes : préconisations
- Magasin : mise en place de caisses
- Démarche de gestion des stocks
- Broyeur à câbles : remise en fonctionnement
- Diagnostics bâtiments dans le cadre du projet travaux
- Qualité de vie au travail : démarche d'amélioration
- Nouvelles formations : gerbeur, transpalette électrique
- Mise en conformité électriques : atelier électroménager

2024 :

- Projet de réhabilitation du site : intégration des questions de santé et sécurité au travail
- Règlement intérieur recyclerie
- Protocole évacuation incendie et exercices d'évacuation incendie
- Adaptation des jours d'ouverture
- Signalétique des véhicules : mise en conformité
- Divers aménagements : portail avec boucle magnétique, place parking PMR...

USTOM

Hunald Bernis met en avant le protocole mis en place lors d'accident ainsi que l'analyse faite des circonstances. Ce protocole a été transmis à tous les agents. Le renouvellement des équipements de protection individuel (EPI) a été étudié avec les agents. Le service santé, sécurité a été rattaché au service RH.

Le Président demande aux délégués s'il y a des questions. Aucune question.

Il propose aux délégués de passer au vote :

Vote pour la validation de valider :

- La mise à jour du Document Unique 2023
- Les plans d'actions de prévention 2024

Résultat du vote :

Pour : 29 voix
Contre : 00 voix
Abstention : 00 voix

⇒ Le Comité Syndical, à l'unanimité, valide :

- La mise à jour du Document Unique 2023
- Les plans d'actions de prévention 2024

Point N°4 : Nettoyeur haute pression : modification de la convention

Lors du Comité Syndical du 2 juin 2021 (D2021-06-13), l'assemblée a acté la mise à disposition du nettoyeur haute pression de l'USTOM à Coved. Une convention a donc été signée répartissant les charges d'entretien ainsi : 70% pour Coved et 30% pour l'Ustom.

Suite à l'utilisation faite par l'Ustom, Coved souhaite une modification des charges d'entretien ainsi : 60% Coved et 40% Ustom

Le coût global est de 1 500€ environ. Au regard des autres prestataires utilisateurs du nettoyeur haute pression, la nouvelle répartition semble pertinente sachant que le coût de l'utilisation de Mauffrey reste à la charge de l'USTOM.

Le Président demande s'il y a des questions. Aucune question.

Il propose aux délégués de passer au vote :

Vote pour autoriser le Président à signer :

- La nouvelle convention de répartition des charges afférentes à l'entretien d'un nettoyeur haute pression versée en annexe,
- Les éventuelles conventions ultérieures modifiant peu les modalités de partage des coûts et des obligations réciproques des parties.

Résultat du vote :

Pour	: 29 voix
Contre	: 00 voix
Abstention	: 00 voix

Le Comité Syndical, à l'unanimité, autorise le Président à signer :

- La nouvelle convention de répartition des charges afférentes à l'entretien d'un nettoyeur haute pression versée en annexe,
- Les éventuelles conventions ultérieures modifiant peu les modalités de partage des coûts et des obligations réciproques des parties.

Point N°5 : Convention Prévoyance Santé pour les fonctionnaires

Hunald BERNIS explique que conformément au décret n°2022-581 et l'article L.827.7, le Centre de Gestion a une obligation de proposer aux employeurs publics territoriaux des garanties issues de contrats collectifs (procédure des conventions de participation).

Le Comité Social Territorial du 14 mars 2024 a émis un avis favorable.

Le lancement d'une consultation par le Centre de Gestion pour retenir un organisme d'assurance. Les employeurs doivent donner mandat au Centre de Gestion après avis de leur Comité Social Territorial.

Il précise que la prévoyance santé existe déjà pour les agents du secteur privé et que cette convention permettra d'harmoniser les prestations.

Le Président demande s'il y a des questions. Aucune question.

Il propose aux délégués de passer au vote :

Vote pour que L'USTOM :

- S'associe à la procédure de mise en concurrence pour la passation de la convention de participation relative au risque Santé que le Centre de gestion de la Gironde va engager.
- Prendre acte que les tarifs et garanties lui seront soumis préalablement afin qu'il puisse prendre ou non la décision de signer la convention de participation relative au risque Santé et /ou Prévoyance souscrite par le CDG 33 à compter du 1er janvier 2025.

Résultat du vote :

Pour	: 29 voix
Contre	: 00 voix
Abstention	: 00 voix

- Le Comité Syndical, à l'unanimité, décide de :
 - S'associer à la procédure de mise en concurrence pour la passation de la convention de participation relative au risque Santé que le Centre de gestion de la Gironde va engager.
 - Prendre acte que les tarifs et garanties lui seront soumis préalablement afin qu'il puisse prendre ou non la décision de signer la convention de participation relative au risque Santé et /ou Prévoyance souscrite par le CDG 33 à compter du 1er janvier 2025.

Point N°6 : Convention de mise à disposition de composteurs collectifs
--

Dans sa politique de gestion de proximité des biodéchets (D2024-02-01) est actée l'installation de 150 sites de composteurs collectifs.

Afin de préciser les engagements de chaque partie il est nécessaire de mettre en place une convention précisant :

Les engagements de l'Ustom :

- Mise à disposition de matériel : composteurs, signalétique, un bioseau par foyer apporteur de matière compostable
- L'accompagnement de la commune ou de l'établissement pour la formation des « référents de site » et la sensibilisation des usagers

L'objectif est que les sites soient autonomes en 1 an.

Les engagements de la commune ou des établissements :

- L'étude de la faisabilité du site : demande d'urbanisme ...
- La prise en charge des travaux de génie civil
- La gestion du site

Le compost pouvant être utilisé par les espaces verts.

Le Président indique que les communes doivent également délibérer sur cette convention. Il demande s'il y a des questions. Aucune question.

Vote pour autoriser le Président à signer la convention de mise à disposition de composteurs collectifs telle que présentée.

Résultat du vote :

Pour	: 29 voix
Contre	: 02 voix
Abstention	: 00 voix

- Le Comité Syndical autorise, à l'unanimité, le Président à signer la convention de mise à disposition de composteurs collectifs telle que présentée.

Informations

Liste des décisions et arrêtés signés par le Président :

- Arrêtés pris depuis le dernier comité :
 - 2024-03-01 : Nomination de mandataire suppléante intérimaire Régie de Recettes
 - 2024-04-02 : Délégation de fonction de la présidence de la CAO
 - 2024-04-03 : Modification de l'acte constitutif de la régie d'Avance de l'USTOM
- Décisions prises depuis le dernier comité :
 - 2024-03-06 : Déclaration sans suite marché FCS2023-007 - Collecte PAV
 - 2024-03-07 : Signature de l'avenant n°1 marché FCS2021-001 - Prolongation Collecte PAV
 - 2024-03-08 : Signature marché FCS2023-008 - Broyage DV
 - 2024-04-09 : Signature marché FCS2024-004 - EPI
 - 2024-04-10 : Signature de l'avenant n°1 marché FCS2020-002 - Nettoyage locaux
 - 2024-05-11 : Signature marché FCS2024-001 - Sensibilisation compostage

Nouvelle charte graphique : Christophe MIQUEU présente la nouvelle charte graphique qui apporte des changements sur la déclinaison du logo et les typographies utilisées. La déclinaison de ces changements concerne le papier à lettre, les cartes de visite, les dépliants des déchèteries, les flyers biodéchets L'objectif de cette nouvelle charte est plus de modernisme et de couleur.

Charte tripartite : réunion du mardi 30 avril 2024

Entretien de la lagune : l'entretien de la lagune est problématique du fait du manque de polyvalents par conséquent il est proposé de clôturer la lagune et de mettre des moutons et des oies.

Mardi 25 juin salle Simone Veil à Sauveterre de Guyenne : Réunions d'informations et consultations des Maires, Présidents des CDC et les délégués titulaires et suppléants.

Comité d'Appel d'Offre des PAV a eu lieu le mardi 14 mai.

Le Président demande s'il y a d'autres questions. Aucune autre question.

Il remercie les délégués de leur présence, lève la séance à 20H30.

Le secrétaire,



Christophe MIQUEU

Le Président,



Christian MALANDIT-SALLAUD